

Procès-verbal de la réunion de pré-soumission

DATE ET HEURE	13 septembre 2018 à 15h00mn
PASSATION DE MARCHÉ N°	DP/IDIQ/MCA-M/EW-10/Compact04
LIEU	Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education-Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE Hay Riad
ENTITE	Agence MCA-Morocco
INTITULE DU PROJET	Contrats IDIQ (contrats cadre) pour la réalisation des études et suivi des travaux de création/extension/reconversion des centres de formation professionnelle financés dans le cadre du Fonds CHARAKA : <ul style="list-style-type: none">- Lot 1 : Etudes techniques et suivi des travaux de construction- Lot 2 : Etudes relatives aux volets ESP (Performance Environnementale et sociale) et GIS (Genre et Inclusion Sociale)

PARTICIPANTS : Voir la fiche de présence en Annexe I de ce procès-verbal. Une possibilité de participer par Webinar a été donnée aux Consultants et un participant était présent (M. Bousader de l'entreprise DAR).

1^{ère} partie - Présentation de l'Appel d'offres

L'Agence MCA-Morocco a organisé le 13 septembre 2018 à 15h00mn une réunion d'information afin de présenter le contenu de la demande de propositions n° **DP/IDIQ/MCA-M/EW-10/Compact04** et de donner des clarifications sur les aspects techniques, de passation de marchés et fiscaux, aux soumissionnaires potentiellement intéressés par cette demande de propositions.

Monsieur Youssef Medouar, Directeur de Passation de marché de l'Agence MCA-Morocco, a ouvert la séance d'abord par des remerciements d'usage aux personnes présentes puis une brève présentation et une explication des objectifs de la réunion tout en précisant la possibilité donnée aux Soumissionnaires de participer par Webinar. Il a ensuite poursuivi la présentation avec un aperçu global du Compact et une explication générale sur le choix de l'Agence MCA-Morocco pour l'utilisation du type de Contrats IDIQ pour cette consultation.

Monsieur Mohamed Miftah, Directeur de l'Infrastructure de l'Agence MCA-Morocco, a passé en revue le contexte de la prestation ainsi que la consistance de la mission pour le Lot 1, relatif aux études techniques et suivi des travaux de construction. Il a également présenté les particularités de cette mission liée au type de Contrat IDIQ en expliquant que pour le moment certaines informations clé

telles que le nombre d'établissements/centres et leur localisation ne sont pas connues. Il a ensuite poursuivi avec une présentation du personnel clé exigé au niveau des termes de référence relatifs à la demande de propositions susmentionnée. Enfin, une explication sur les Task order illustratifs a été fournie.

Madame Siham Bojji, de l'équipe Genre et Inclusion sociale de l'Agence MCA-Morocco, a présenté les éléments relatifs au Genre et inclusion sociale dans le contexte de MCC, que les Soumissionnaires doivent prendre en considération dans la préparation de leurs propositions et également dans la réalisation de leur mission.

Madame Houda Abdo, de l'équipe Environnement de l'Agence MCA-Morocco, a passé en revue le contexte de la prestation ainsi que la consistance de la mission liés au volet environnement pour le Lot 2.

Monsieur Ken Breyer, Procurement Manager du Procurement Agent de l'Agence MCA-Morocco, a présenté le processus de passation des marchés selon les procédures de MCC. Ensuite, Il a confirmé la date limite pour les demandes de clarifications qui est au 17 septembre 2018 et la date limite de dépôt des Propositions technique et financière au 01 octobre 2018 à **16 heures**, heure précise, sauf en cas de prolongation de délais.

Madame Leila Tbatou, Responsable financière auprès de la Direction « Finance » de l'Agence MCA-Morocco, a présenté les dispositions fiscales propres aux procédures de MCC à retenir par les soumissionnaires qui comptent soumettre leurs propositions.

Les démarches nécessaires pour la partie fiscale sont les suivantes :

- Le don MCC attribué au Maroc est exonéré de toute taxe ou impôt dont la TVA et les droits de douane. Tous les coûts existants doivent être inclus dans la proposition financière des soumissionnaires, excepté les montants de la TVA et des droits de douane.
- **Dès réception du contrat signé**, si le Consultant attributaire du contrat est non résident au Maroc et s'il ne dispose pas d'identifiant fiscal à la signature du contrat, il doit contacter un agent fiduciaire pour obtenir un identifiant fiscal au Maroc.
- Un Consultant non résident sera soumis à la retenue à la source de 10% (IS) pour chaque paiement.
- Pour permettre à un Consultant de facturer en Hors-Taxe, il doit disposer d'un certificat d'exonération de la TVA sur la totalité du montant de son contrat. L'Agence MCA-Morocco se chargera de déposer les demandes d'exonération auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI) ou de l'Administration des Douanes en vue de l'obtention du certificat d'exonération de la TVA ou de la franchise douanière. La demande d'exonération de la TVA qui sera déposée à la DGI se fait sur la base des factures pro forma fournies par le Consultant à l'Agence MCA-Morocco, après la signature du contrat.
- Les factures pro forma originales doivent inclure le N° d'Identifiant Fiscal (IF) et celui de l'Identifiant Commun de l'Entreprise (ICE).
- Si le Consultant principal a recours à des sous-traitants, ces derniers ne bénéficient pas d'exonération de TVA mais facturent le montant TTC au Consultant. Ce dernier pourra

soumettre une demande de remboursement de la TVA pour les factures réglées en TTC à la DGI selon les dispositions de l'article 103-5 du Code Général des Impôts.

La présentation PowerPoint faisant l'objet de la réunion et détaillant chaque partie (technique, passation des marchés et les dispositions fiscales) est jointe à ce PV (Annexe II).

Les questions posées et les réponses se rapportant aux aspects techniques, de passation de marchés et fiscaux seront présentées au niveau de la 2^{ème} partie de ce rapport.

2^{ème} partie – Questions/Réponses

A la fin de la présentation, les soumissionnaires potentiels présents, ont été invités à poser leurs questions dont les réponses ont été données séance-tenante. Une liste des questions/réponses est dressée ci-après :

Q1 : Les demandes de clarification envoyées par email vont-elles avoir des réponses ?

R1 : **Toutes les demandes de clarification envoyées par email vont recevoir des réponses et seront envoyées à tous les consultants enregistrés.**

Q2 : Est-il prévu 4 tasks order pour le lot1 ?

R2 : **Il y a une différence entre les contrats IDIQ et les tasks order.**

MCA-Morocco signera jusqu'à 4 contrats IDIQ pour le Lot 1 et jusqu'à 2 contrats IDIQ pour le Lot 2.

Concernant le nombre exact de tasks order pour les Lot 1 et 2, ce dernier n'est pas encore connu. Celui-ci dépend d'une part du nombre de projets sélectionnés (en principe le nombre sera connu en Novembre 2018) ainsi que du nombre de round de sélection des projets.

Les tasks order ont deux phases (phase de base et phase optionnelle). L'activation de la phase optionnelle dépend obligatoirement du rendement du consultant au niveau de la phase de base.

Q3 : Au niveau du lot 2, le chef d'équipe en environnement doit-il avoir obligatoirement un diplôme ayant la mention environnement ?

R3 : **Ce qui est demandé pour le profil du chef d'équipe est un profil ayant un bac+5 ingénieur ou universitaire, la mention environnement sur le diplôme n'est pas obligatoire.**

Q4 : Est-ce qu'il y a la possibilité de présenter des profils de professeurs universitaires ? Si oui, doivent-ils avoir l'autorisation de leur administration ?

R4 : Le statut de professeur universitaire est particulier, il est autorisé à se présenter comme personnel clé à condition de présenter une autorisation de l'employeur.

Q5 : Dans l'offre technique est ce que les diplômes doivent être insérés ?

R5 : Les diplômes doivent effectivement être insérés afin de justifier les profils proposés.

Q6 : Le formulaire Tech 2A doit-il être rempli en USD ou en MAD ?

R6 : Comme mentionné dans la DP, le formulaire Tech 2A doit être rempli en USD.

Q7 : Le formulaire Tech 5 doit-il être rempli pour les deux lots ou juste le lot 1 ?

R7 : Selon la DP, le formulaire Tech 5 doit être rempli pour les deux lots.

Q8 : Dans le Tech 5-B, doit-on présenter uniquement les références du Consultant ou peut-on y inclure également les références des experts ?

R8 : Les références demandées au niveau du Formulaire TECH-5-B sont celles uniquement les références du Consultant.

Q9 : Concernant la capacité financière, suffit-il de présenter juste le chiffre d'affaire des 3 dernières années avec la déclaration des impôts et en quelle devise ?

R9 : Le Consultant doit fournir les états financiers des 3 dernières années accompagnés des déclarations d'impôts tel que stipulé dans le Formulaire TECH-2A.

Le formulaire TECH-2-A, comprenant le chiffre d'affaires des 3 dernières années, doit être fourni en USD.

Q10 : Le personnel de renfort est-il considéré par les tasks order 2,3 et 4 ?

R10 : Dans la proposition, seul le personnel clé sera évalué. Néanmoins, le Consultant est amené à présenter une équipe de renfort afin de démontrer sa capacité à mener correctement l'objet de la mission ainsi que différents tasks order simultanément.

En ce qui concerne les expert clé, le Consultant doit proposer des profils différents pour chaque lot si ce dernier veut soumissionner pour plusieurs tasks order.

Q11 : Faut-il prévoir l'équipe de coordination dans l'organigramme du projet à présenter ?

R11 : Pour ce qui concerne la mission de coordination des projets CHARAKA, le MCA-Morocco missionnera un cabinet indépendant afin de suivre cette tâche.

Q12 : Y a-t-il une répartition géographique des tasks order ?

R12 : La totalité des projets sélectionnés n'étant pas connue à ce stade, il n'y a actuellement pas encore de répartition géographique des tasks order. Dès que les projets seront définitivement

sélectionnés, un allotissement équitable sera effectué par région afin de faciliter les déplacements du Consultant surtout pour le suivi des travaux.

Q13 : Le personnel requis sera-t-il responsable du suivi des travaux et des études ?

R13 : Le personnel requis sera en charge des études et sera amené également à faire le suivi des travaux et des réunions de chantier en appui avec l'équipe de suivi des travaux.

Q14 : La mission d'architecte ne figure pas sur les tableaux des taux, faut-il l'ajouter ?

R14 : La mission d'architecte est une mission qui sera très peu demandée vu que pour chaque projet l'architecte est déjà en principe recruté.

Si la mission d'architecte est demandée, le maitre d'ouvrage demandera au consultant de présenter une offre pour cette mission au niveau de la phase des tasks order.

Annexe I : Fiche de présence

Annexe II : Présentation